

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
ARRONDISSEMENT DE GUEBWILLER

COMMUNE DE WUENHEIM

P R O C E S - V E R B A L

des Délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mil huit, le dix-neuf septembre, à vingt heures, était assemblé en session ordinaire, après convocation légale et en nombre valable, le Conseil Municipal de la Commune de WUENHEIM.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roland MARTIN, Maire, Bernard HORNY, Daniel SIFFERT, Jean-Marc WEBER et Mme Marie-Odile FUGLER, Adjoint, Mmes Sylvie PLAIN, Fabienne GARCETTE et Monique HEITZLER, Conseillères Municipales, MM. Bertrand MECHLER, Christophe SCHALLER, Christophe HAWECKER, Michel HAENNIG et Daniel ROTHENFLUG, Conseillers Municipaux.

ABSENTS avec EXCUSE : Mme Liliane GRUNEISEN et M. Vincent WERNER, Conseillers Municipaux.

ABSENT sans EXCUSE : Néant.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Martine REININGER.

Mme Liliane GRUNEISEN, Conseillère, a donné procuration de vote à Mme Marie-Odile FUGLER, Adjoint.

M. Vincent WERNER, Conseiller, a donné procuration de vote à M. Bertrand MECHLER, Conseiller.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du Procès-Verbal de la séance du 20/06/2008
- 2/ Révision du POS et transformation du PLU : choix du bureau d'études
- 3/ Acquisition d'un nouveau véhicule communal
- 4/ Classement du chemin rural dit Woelflingweg dans la voirie communale
- 5/ Travaux de voirie
- 6/ CALEO : rapport sur l'eau 2007
- 7/ Ecoles : réorganisation de la semaine scolaire et service minimum
- 8/ Syndicat Départemental d'Electricité : adhésion de la Ville de Mulhouse

- 9/ HFA-DOMIAL : réaménagement de la dette CDC et de sa garantie financière
- 10/ Contentieux d'urbanisme : autorisation d'ester en justice
- 11/ Comptes-rendus des diverses commissions
- 12/ Comptes-rendus des délégués auprès des organismes extérieurs
- 13/ Divers (informations diverses)

M. le Maire ouvre la séance à 20h précises et salue bien cordialement l'assemblée.

Il fait part des procurations suivantes :

- Mme Liliane Gruneisen à Mme Marie-Odile Fugler
- M. Vincent Werner à M. Bertrand Mechler

Il adresse ses sincères condoléances à la famille Noepfel suite au décès de Mme Madeleine Noepfel, qui a travaillé au secrétariat de la mairie pendant la guerre 1939/45. Les conseillers observent un moment de recueillement.

Il adresse ensuite ses remerciements et/ou félicitations :

- à la Société de Musique « Espérance » pour la visite de leur salle de musique le 27/06/2008,
- à la Société de Tir et aux participants du concours de tir populaire le 6/07/2008,
- à l'Association "Les Randonneurs du Hartmannswillerkopf" pour l'organisation de la traditionnelle marche populaire les 13 et 14/07/2008,
- au jury des maisons fleuries, composé d'élus de communes environnantes, qui a parcouru le village le 26/07/2008,
- aux organisateurs des "Portes Ouvertes" à la Cave Vinicole du Vieil Armand les 02 et 03/08/2008,
- aux membres de l'Association « Quatre pour Un » et aux sociétés locales qui ont participé bénévolement aux activités d'été pour les jeunes ainsi qu'aux animateurs des différentes activités,
- à M. Michel Fugler, qui s'est vu conférer l'honorariat d'adjoint au maire par arrêté préfectoral du 7/07/2008.

Il fait part enfin de cartes et de lettres de remerciements émanant de :

- Mme Marie-Thérèse Schermesser pour le cadeau offert à l'occasion de son départ à la retraite,
- Mme Jacqueline Haennig pour la carte d'anniversaire à l'occasion de ses 70 ans,
- l'école maternelle « les petits sarments » et l'école élémentaire « le gros chêne » pour le soutien accordé à leurs projets durant l'année scolaire 2007/2008,
- la Prévention Routière, l'Association d'Aide aux Personnes Agées et l'Association Française des sclérosés en plaques pour la subvention communale 2008,

Puis, l'ordre du jour est abordé.

1° / POINT : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20/06/2008 :

Le Procès-Verbal de la séance du 20/06/2008 est approuvé à l'unanimité.

2° / POINT : REVISION DU POS ET TRANSFORMATION DU PLU : CHOIX DU BUREAU D'ETUDES :

Par délibération en date du 20/06/2008, le Conseil Municipal a prescrit la révision du POS et sa transformation en PLU. Une procédure adaptée a été lancée ; l'offre a parue sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin. 6 offres sont parvenues à la mairie dans les délais impartis et dont les principaux éléments sont récapitulés sur un tableau transmis aux conseillers. Elles émanent de

BUREAUX D'ETUDES	PRIX TTC Ouverture Plis	Reprographie 60 dossiers supplémentaires TTC	TOTAL TTC
TOPOS OBERNAI (67)	18 956,60 €	1 794,00 €	20 750,60 €
ADAUHR COLMAR (68)	28 817,62 €	3 803,28 €	32 620,90 €
Cabinet A. WAECHTER FULLEREN (68)	23 532,38 €	669,76 € 46 dossiers compris dans offre	24 202,14 €
PYRAMIDE CONSULTANT ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN (67)	20 930,00 €	1 794,00 € 35 CD inclus dans offre	22 724,00 €
PROSPECTIVES URBAINES KINTZHEIM (67)	20 182,50 €	4 305,60 €	24 488,10 €
VIDAL CONSULTANTS BALBRONN (67)	19 339,32 €	4 305,60 €	23 644,92 €

La commission «bâtiments-finances-urbanisme-associations» réunie le 25 août 2008 a procédé à l'ouverture des plis. Elle a ensuite examiné dans le détail les offres réceptionnées.

La commission a demandé la confection d'un tableau plus détaillé des prestations offertes par les différents cabinets (durée prévisionnelle des travaux, nombre de jours de travail, nombre de réunions avec élus, coût, références), tableau transmis aux conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- retient et approuve l'offre de l'atelier d'urbanisme TOPOS d'Obernai pour un montant de 20.750,60 € TTC (y compris 60 dossiers supplémentaires),
- charge le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil Général du Haut-Rhin,
- les crédits sont prévus à l'article 202 du budget primitif 2008.

Le choix s'est porté sur le cabinet d'urbanisme TOPOS d'Obernai qui propose une offre correspondant au mieux aux critères fixés dans l'appel d'offres (méthode de travail, moyens matériels, prix, calendrier prévisionnel de la mission), ceci pour un coût moins-disant.

3° / POINT : ACQUISITION D'UN NOUVEAU VEHICULE COMMUNAL :

L'achat d'un nouveau véhicule communal est à prévoir en remplacement du Trafic Renault. Un cahier des charges a été établi par la commission « bâtiments-finances-urbanisme-associations » en date du 25/08/2008 en vue d'un appel d'offres. Une procédure adaptée a été lancée ; l'offre a parue sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin. 3 offres sont parvenues en mairie. Elles émanent de

CONCESSIONNAIRES	RENAULT	CITROEN	PEUGEOT
Type de véhicule	Trafic	Jumper	Boxer
L1 = H2 =	2,40 ml 1,91m	3,12 ml 1,93 m	3,12 ml 1,93 m
Type de galerie Prix	Acier 836 €	Aluminium 1 035 €	Acier [2]
Type de crochet Prix	Crochet boule 400 €	Crochet boule + mixte 520 €	Crochet boule [1]
Charge	1 160 kg	1 155 kg	1 155 kg
Prix de l'aide au stationnement	330,00 €	300,00 €	Manque
Prix signalisation + gyrophare	430,42 €	490,00 €	[3]
Prix TTC	22 196,54 €	24 018,57 €	23 597,00 €
Reprise	2 500,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
Net	19 696,54 €	21 018,57 €	20 597,00 €

[1]+[2]+[3] = 2 105 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide l'acquisition d'un nouveau véhicule communal,
- retient et approuve le devis du concessionnaire CITROËN pour un véhicule JUMPER au prix de 21.018,57 € TTC, y compris reprise de l'ancien véhicule,

- les crédits sont prévus à l'article 2182 du budget primitif 2008.

Le choix s'est porté sur le concessionnaire CITROËN, car l'offre, la plus complète, répond au mieux aux critères établis dans le cahier de charges.

4° / POINT : CLASSEMENT DU CHEMIN RURAL « WOELFLINGWEG » DANS LA VOIRIE COMMUNALE :

Par délibération en date du 27 juin 1961, le Conseil Municipal avait délibéré en vue du classement de tous les chemins ruraux dans la voirie communale.

Or, vérification faite, il s'avère que le chemin rural « Woelflingweg » a été oublié dans la délibération de l'époque.

Il est proposé au Conseil Municipal de classer ce chemin dans la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour l'intégration du chemin rural dans la voirie communale,
- autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

5° / POINT : TRAVAUX DE VOIRIE :

A/ Pose de deux fils d'eau, rue du Tir et Woelflingweg (montée de Thierenbach) :

La commission « voirie-environnement-fleurissement-eau et assainissement » réunie les 16/04/2008 et 26/05/2008 et suite à une visite sur le terrain, préconise la pose de bordure de pavés rue du Tir (entre les propriétés Grim et Beltzung sur 26 ml) et la pose d'un fil d'eau à l'entrée du Woelflingweg sur 32 ml (montée de Thierenbach), ceci pour mieux canaliser les eaux pluviales.

Trois devis nous sont parvenus :

- Rue du Tir :

* Sogetrab (Jungholtz)	:	2.574,95 € TTC
* LGTP (Ensisheim)	:	5.118,88 € TTC
* Steinlé (Rimbach-Zell)	:	1.492,61 € TTC

- Woelflingweg (montée de Thierenbach) :

* Sogetrab (Jungholtz)	:	2.847,13 € TTC
* LGTP (Ensisheim)	:	5.740,80 € TTC
* Steinlé (Rimbach-Zell)	:	1.796,69 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la réalisation de ces travaux,
- retient et approuve le devis de l'entreprise Steinlé de Rimbach-Zell pour un montant total de 3.289,30 € TTC,
- les crédits sont prévus à l'article 2152 du budget primitif 2008.

B/ Réfection des enrobés, rue de l'Eglise (portion rue Principale – entrée des écoles) :

La commission « voirie-environnement-fleurissement-eau et assainissement » réunie le 19/08/2008 et après une visite sur le terrain, estime l'enrobé actuel déformé et propose son enlèvement ainsi que la pose d'un nouvel enrobé délimité par une rangée de pavés sur la portion de la rue de l'Eglise allant de la rue Principale à l'entrée des écoles (20 ml environ).

Un devis nous est parvenu, à savoir :

- Royer Frères (Moosch) : 4.353,56 € TTC

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la réalisation de ces travaux,
- approuve le devis de l'entreprise Royer Frères de Moosch pour un montant de 4.353,56 € TTC,
- les crédits sont prévus à l'article 2152 du budget primitif 2008.

6° / POINT : RAPPORT ANNUEL 2007 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU:

Par décret 95-635 du 6 mai 1995, l'obligation est faite aux Maires de présenter chaque année devant leur assemblée délibérante un rapport relatif au prix et à la qualité des services de distribution d'eau.

Ce rapport, élaboré par "CALEO" de Guebwiller a été transmis aux conseillers.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

7° / POINT : ECOLES : REORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE ET SERVICE MINIMUM :

Le décret N° 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires modifié par le décret N° 2008-463 du 15 mai 2008 a instauré une nouvelle répartition des heures d'enseignement : « les vingt-quatre heures d'enseignement sont organisées à raison de six heures par jour les lundis, mardis, jeudis et vendredis ».

Les écoles de Wuenheim fonctionnaient depuis de nombreuses années sous le régime de la semaine de 4 jours. Il n'y aura donc plus de rentrée anticipée lors des congés scolaires.

La nouvelle organisation du temps scolaire a démarré à la présente rentrée scolaire. 2 heures de soutien pour les élèves en difficulté sont programmées les mardis et jeudis de 16h à 17h. Mme Rominger, ATSEM, a opté pour une réduction de son temps de travail. Le Conseil Municipal sera appelé à se prononcer à ce sujet lors de sa prochaine réunion après avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin.

Pour ce qui est du service minimum à assurer en cas de grève d'au moins 25 % du personnel enseignant, la commission « écoles-jeunesse-cadre de vie et relations habitants-aide sociale-manifestations » réunie le 28/08/2008, propose de contacter l'association « les petits écureuils ». Par ailleurs, deux conseillères se sont déjà portées volontaires au sein de la commission.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

M. Mechler, Conseiller, a fait savoir qu'il n'est pas d'accord avec le service minimum et pose les questions de l'assurance et de l'occupation des enfants.

M. le Maire indique que les communes ont l'obligation d'assurer ce service minimum, ceci par loi N° 2008-790 du 20 août 2008.

8° / POINT : ADHESION DE LA VILLE DE MULHOUSE AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN :

- Vu** les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 97-3051 du 19 décembre 1997, portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n° 99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;
- Vu** la loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie, et notamment son article 33 ;
- Vu** l'accord cadre relatif à la mise à jour juridique du modèle de contrat de concession signé entre la FNCCR et EDF le 5 juillet 2007 ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin du 8 juillet 2008.

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties prenantes que la Ville de Mulhouse adhère au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin, afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;

Considérant que le Comité du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin a demandé, par délibération du 8 juillet 2008, l'extension du périmètre du Syndicat à la Ville de Mulhouse ;

Le Maire propose au Conseil municipal **d'approuver** l'adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- émet un avis favorable à l'adhésion de la Ville de Mulhouse au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin,

- demande à M. le Préfet de prendre en conséquence un arrêté modifiant la composition du Syndicat.

9° / POINT : HFA-DOMIAL : REAMENAGEMENT DE LA DETTE CDC ET DE SA GARANTIE FINANCIERE :

La SAHLM HABITAT FAMILIAL D'ALSACE a sollicité de la Caisse des dépôts et consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexe à la présente délibération, initialement garantis par la **commune de Wuenheim**.

En conséquence, la **commune de Wuenheim** est appelée à délibérer en vue d'adapter la garantie initialement accordée pour le remboursement desdits prêts.

La garantie **de la commune de Wuenheim** est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu l'article R.221-19 du code monétaire et financier ;

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du code civil ;

Article 1 : La **commune de Wuenheim** accorde sa garantie pour le remboursement,

- des prêts réaménagés référencés en annexe 1,

selon les conditions définies à l'article 3,

contractés par **la SAHLM HABITAT FAMILIAL D'ALSACE** auprès de la Caisse des dépôts et consignations, à hauteur de la quotité indiquée dans le tableau pour chacun des prêts, jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 2 : En conséquence, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des emprunts réaménagés, **la commune de Wuenheim** s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Les nouvelles caractéristiques des prêts réaménagés sont indiquées, pour chacun d'entre eux, dans l'annexe 1.

Concernant les prêts à taux révisables indexés sur base du taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué aux prêts réaménagés est le taux de 3,50% en vigueur à la date d'effet du réaménagement fixée au 1^{er} juin 2008.

Les taux d'intérêt et de progressivité mentionnés sont révisables en fonction de la variation du taux du Livret A.

Les caractéristiques modifiées s'appliquent aux montants réaménagés des prêts référencés dans le tableau annexé à la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

Article 4 : Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

Article 5 : Le Conseil autorise le Maire à intervenir à chacun des avenants de réaménagement qui seront passés entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer à ce sujet.

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

10° / POINT : CONTENTIEUX D'URBANISME : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE :

M. le Maire informe le Conseil Municipal avoir été destinataire de deux courriers durant les congés d'été :

- le premier courrier daté du 25/07/2008 émane de Me Lionel Stuck, Avocat au Barreau de Mulhouse défendant les intérêts de M Olivier Gasser qui demande un recours gracieux quant au Nota Bene figurant sur l'arrêté de déclaration préalable du 27/06/2008 concernant une cession gratuite de 45 m² (1 m sur la longueur de la propriété Gasser en vue de l'alignement de la rue du Vignoble) ;
- le second courrier daté du 21/08/2008 émane du Tribunal Administratif de Strasbourg, Me Stuck ayant déposé un recours pour excès de pouvoir auprès dudit Tribunal.

Dans le cadre du contrat « protection juridique » souscrit auprès de la CIADE, assureur de la commune, mandat a été donné à Me Martin Meyer, Avocat à Strasbourg pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à ester en justice.

Adopté majoritairement par le Conseil Municipal, à l'exception de MM. Haennig, Mechler et Siffert qui se sont abstenus.

11° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DIVERSES COMMISSIONS :

- **Commission "Bâtiments-Finances-Urbanisme-Associations" du 08/07/2008** : les points principaux de cette réunion ont été la deuxième tranche de travaux au refuge du Sudel, des autorisations d'urbanisme, la révision du POS et sa transformation en PLU, l'acquisition d'un nouveau véhicule communal, le drainage dans la cour de la mairie, la présentation du Gerplan et l'affaire Commune / M. et Mme Haering ;

- **Commission "Voirie-Environnement-Fleurissement-Eau et Assainissement" du 19/08/2008** : les points principaux de cette réunion ont été le stationnement dans le virage rue de la Fonderie, l'aménagement des abords de la place de la salle des fêtes, la voirie d'accès aux écoles, le fleurissement aux entrées du village et l'affaissement d'enrobés montée de Thierenbach.

- **Commission "Bâtiments-Finances-Urbanisme-Associations" du 25/08/2008** : les points principaux de cette réunion ont été l'ouverture des plis en vue du choix du bureau d'études pour la révision du POS et sa transformation en PLU, l'acquisition d'un nouveau véhicule communal, les autorisations d'urbanisme, l'affaire M. Olivier Gasser / commune de Wuenheim, l'instauration éventuelle de la taxe d'habitation sur les logements vacants et le devenir du logement du Presbytère.

- **Commission "Ecoles-Jeunesse-Cadre de Vie et relations habitants-Aide Sociale-Manifestations" du 28/08/2008** : les points principaux de cette réunion ont été la réorganisation de la semaine scolaire, le service minimum à assurer en cas de grève des enseignantes, les travaux de peinture effectués durant l'été à l'école maternelle et les projets à venir, le budget « école », la création d'un conseil municipal des jeunes, les activités d'été « quatre pour un », la fête de Noël des moins-jeunes et l'inauguration de la fontaine.

- **Commission "Vignoble-Forêt" du 02/09/2008** : les points principaux de cette réunion ont été les travaux réalisés cette année dans le vignoble et ceux restant à réaliser, la situation de la forêt et le reboisement du Lucasloch.

- **Commission "Vignoble-Forêt" + Comité Syndicat Viticole du 11/09/2008** : plusieurs points discutés lors de la réunion du 02/09/2008 ont été revus avec les membres du Comité du Syndicat Viticole et principalement : la canalisation des eaux de ruissellement du Steingaesslé vers le Grossackerweg, le remplacement d'un tuyau bouché dans le Mittlerhubenweg, l'étude du bassin versant dans la rue du Ruisseau et le Pont aux Raisins, l'étude hydraulique du secteur situé en amont du Domaine d'Ollwiller, le bilan du programme des travaux effectués et la définition des actions prioritaires pour les années à venir, et l'arrêté de fermeture du vignoble pendant les vendanges. Il a été rappelé aussi, qu'en cas de travaux dans le vignoble, il y a lieu de s'adresser à la mairie.

- **"Toutes Commissions" du 12/09/2008** : il s'agissait essentiellement de la préparation du Conseil Municipal du 19/09/2008 et de questions d'actualités.

12° / POINT : COMPTES-RENDUS DES DELEGUES AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS :

- **Syndicat Mixte des gardes champêtres du 26/06/2008** : M. Schaller, délégué de la commune dans ce syndicat a fait un compte-rendu succinct de cette réunion dont le point principal a été l'installation des nouveaux membres.

- **Conseil de Communauté de Communes du 03/07/2008** : ont été abordés le budget supplémentaire 2008 M 14 « général », le résultat de la consultation de la délégation de service public pour la fourrière, l'assainissement, l'aire d'activités du Florival et son extension, la petite enfance, le calendrier des manifestations Pays « Rhin-Vignoble-Grand'Ballon », la piscine, les affaires relatives au personnel et la motion concernant la fermeture du service médical de la caisse primaire d'assurance maladie.

- **Information au profit des correspondants défense le 17/09/2008** : M. Mechler, correspondant « défense », a fait un compte-rendu succinct de cette séance d'information qui s'est tenue sur la Base aérienne de Colmar-Meyenheim.

13° / POINT : DIVERS :

INFORMATIONS DIVERSES :

Brigade Verte : bilan d'activité du 01/05 au 30/06/2008 : 33 passages et/ou interventions sur le ban communal

Attribution du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles : 22.965 € pour 2008

SAEML CALEO : rapport annuel 2007

Restauration des autels de l'église : pas de subvention du Conseil Général, le remplacement d'œuvre ancienne par un élément neuf ne peut être financé.

Embauches saisonnières : Suite à observation de la Sous-Préfecture concernant la délibération du 20/06/2008, M. le Maire rend compte des travaux effectués par trois jeunes du village qui ont été embauchés un mois chacun et qui ont principalement restauré l'abribus du bas du village, le mur du cimetière et le mur du jardin du presbytère.

La séance est close à 21h00.